

Conférence de presse du conseil de Blaise Wada

Me Dibangoyi Loundou : "procédure annulée en raison de l'inobservation de l'article 141"

JNE
Libreville/Gabon

LE conseil de Blaise Wada a organisé une conférence de presse, samedi 27 avril dernier, à l'Hôtel consulaire de Libreville. Cette rencontre avec la presse avait pour objet d'évoquer les règles de droit ayant milité en faveur de l'acquiescement de l'ancien coordinateur général de l'Unité de contrôle des études et des travaux (UCET). Selon Martial Dibangoyi Loundou, l'erreur est par-

tie des instructions, notamment des dénonciations formulées telles que prescrites en enquête préliminaire. « Le reste de la procédure sera viciée jusqu'à l'atterrissage devant la Cour criminelle spéciale, juridiction de jugement. Le rattrapage de cette procédure n'était plus possible. Il suffisait, par conséquent, de saisir la Cour de cassation pour s'entendre prononcer l'annulation totale de toute cette procédure. La particularité de cette procédure, c'est qu'elle a été annulée, en raison de l'inobservation de l'article 141 alinéa 4 du



Photo : Justelin Ndemezo o

Code pénal, et précisément sur la violation de la procédure en matière de détournement des deniers publics. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Haute Cour, juge du droit, a conclu à l'arrestation arbitraire. Que dans cet ordre, le renvoi à

une autre juridiction n'était plus envisageable ». Jean-Paul Moubembe ajoutera que, contrairement aux magistrats de l'ordre judiciaire, les magistrats financiers disposent des prérogatives absolues en matière d'enquête. Selon cet avocat, seules les preuves émanant des instances judiciaires spécialisées dans les enquêtes financières, ont compétence pour traduire dans la forme légale la preuve du détournement. Ce qui signifie que la preuve financière ne peut pas être rapportée par le juge judiciaire.

Blaise Wada entouré des Maîtres Martial Dibangoyi Loundou (G) et Jean-Paul Moubembe.

Lutte contre les stupéfiants à Port-Gentil

Le cannabis était dans le réfrigérateur

J-PA
Port-Gentil/Gabon

PENDANT que ses consœurs commémoreraient, le 17 avril dernier, la Journée internationale de la femme, Filgence Nzaou, Gabonaise âgée de 48 ans, se livrait à la vente du chanvre indien. Cette activité étant illicite, elle a été neutralisée le même jour par les éléments de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad). Au départ, des mouvements incessants de gens peu recommandables au



Photo : Jean Paulin Allogho

Filgence Nzaou attend désormais son jugement.



Photo : Jean Paulin Allogho

Le cannabis saisi à son domicile.

domicile de la dame, et qui attirent l'attention des limiers. Une mission d'observation est donc diligentée sur ce remue-ménage. Une fois en possession d'informations avérées, des Officiers de police judiciaire (OPJ) effectuent une descente chez Filgence Nzaou. Une perquisition du

domicile leur permet de découvrir un sachet dans le réfrigérateur contenant plusieurs cuisses de cannabis pesant 12,600 kg. Interrogée sur place par les agents, l'intéressée aurait reconnu être la propriétaire de ladite marchandise, qu'elle dit avoir ramené du Congo-Brazzaville, dans le but de l'écouler à Port-Gentil.

Conduite au poste de police, la mise en cause a été placée en garde à vue pour les nécessités d'enquête. Présentée devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, Filgence Nzaou a été placée sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.

Les faits du week-end

Il exige le remboursement de ses dépenses à une fille qui refuse ses avances

UN sujet nigérian a essuyé les quolibets des autres clients dans un bistrot de Libreville dernièrement. Motif ? Il a osé exiger à sa partenaire d'un soir de lui rembourser toutes les dépenses qu'il a faites pour lui offrir à boire, à ses deux sœurs et à elle, cette dernière ayant refusé ensuite de le suivre dans un motel pour une partie de jambes en l'air. E.K. aurait fait la connaissance de la jeune femme au marché de Nzeng-Ayong. Après un échange de propos aimables, rendez-vous est pris dans un bistrot situé non loin de l'échangeur. Quelque temps après, la dame débarque accompagnée de deux sœurs, puis le groupe se met à consommer aux frais du Don Juan. Tout se gâte par la suite quand l'homme propose à la femme de le suivre dans un motel afin qu'il puisse assouvir sa libido. Cette dernière refuse, arguant qu'aller au motel ne figurait pas au rendez-vous de leur rencontre. Très remonté, le Monsieur menace la dame, puis d'un ton agressif, la somme de rembourser tout ce qu'il a consommé avec ses sœurs. Il n'en faut pas plus pour que E.K. essuie une volée de bois vert de la part des personnes dans le bistrot. Y compris la dame et ses sœurs, qui se mettent à crier sur le sujet nigérian en ces termes: "Tu penses que pour quelques bières elle va coucher avec toi. Nous ne t'avons jamais exigé de nous payer à boire. Tu es un malheureux"... Devant tant d'hostilité, E.K. n'aura pas trouvé mieux que de battre en retraite.

Un mendiant voleur rossé par sa vic-

time à IAI

UN homme se présentant comme un mendiant a passé un sale quar d'heur à l'échangeur de l'IAI. Ce dernier, profitant de l'embouteillage sous l'échangeur, s'est rapproché d'un véhicule conduit par un jeune homme, agent dans une société de gardiennage de la place, pour lui demander l'obole. Le conducteur lui ayant opposé une fin de non-recevoir, le mendiant supposé va profiter de l'inattention de ce dernier pour ouvrir la portière arrière du véhicule et se saisir du sac posé sur le siège, avant de prendre la fuite. Malheureusement pour lui, le jeune homme, très agile, met rapidement pieds à terre, puis se lance à sa poursuite. Après avoir rattrapé le délinquant, il le roue de coups de poing. La punition ne prendra fin que grâce à l'intervention des badauds.

Trois braqueurs interpellés par la police au carrefour Camp-de-Gaulle

UN jeune homme inscrit en classe de 1ère au lycée Paul Indjendjet Gondjout et ses deux complices sont suspectés d'avoir braqué un automobiliste. Les trois jeunes sortaient d'un anniversaire organisé par un des leurs à Alibadeng. Arrivés au niveau du carrefour Camp-de-Gaulle autour de 23 heures, ils ont pris en étau un homme assis dans son véhicule, lui arrachant son téléphone portable, avant de prendre la fuite. Ils seront rattrapés deux jours plus tard par la police lancée à leur recherche. Convoquée au poste de police, la maman du jeune lycéen a fondu en larmes en apprenant les faits reprochés à son fils et ses deux acolytes.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE



A Monsieur LOUNDOU Richard
29 Avril 1989 - 29 Avril 2019

Voilà 30 ans Papa que tu nous as quitté. Tu ne nous avais pas préparés à beaucoup de choses, y compris ton départ soudain.

Les heures qui s'égrènent nous pèsent et nous ramènent à la dure réalité de ton absence.

Papa ! Nous te garderons près de nous, dans nos coeurs, comme un guide et à la fois un exemple précieux.

Tu nous manques.

Tes enfants, petits enfants et arrières petits-enfants